

**Consultation relative à la modification de l'ordonnance sur la péréquation financière et la compensation des charges et nouvelles règles pour les frontaliers italiens et français**

Madame la directrice,

Nous remercions l'Administration fédérale des finances d'avoir consulté le canton de Neuchâtel à propos de la modification de l'ordonnance sur la péréquation financière et la compensation des charges et des nouvelles règles pour les frontaliers italiens et français. Les documents qui nous ont été remis à cette occasion ont été soigneusement examinés et nous permettent de vous faire part de notre position.

Modifications de l'OPFCC : le canton de Neuchâtel est favorable à toutes les modifications de l'OPFCC proposées, à l'exception de la modification détaillée ci-dessous. Dans le cadre de la consultation sur le rapport sur l'efficacité 2020-2025, ce dernier s'était déjà positionné favorablement sur les thématiques qui sous-tendent les modifications de l'OPFCC.

Mesures d'atténuation : le canton de Neuchâtel est clairement d'avis que les mesures d'atténuation devraient être prolongées jusqu'au prochain rapport sur l'efficacité 2026-2029 et que le montant des mesures devrait par la suite être octroyé durablement aux cantons à faible potentiel de ressources.

Lors de la consultation sur le rapport sur l'efficacité 2020-2025, le Conseil d'État s'est rallié à l'idée d'un statu quo du système de péréquation et à la réalisation de différentes analyses en vue du rapport 2026-2029. En ce sens, il lui paraît cohérent de maintenir les mesures d'atténuation dans l'attente des résultats des analyses à venir, qui pourraient conduire à des changements du système à partir de 2030.

Par ailleurs, il est important de rappeler que la moitié des gains réalisés par la Confédération en 2020 a été affectée de manière durable à la compensation des charges sociodémographiques, alors qu'elle bénéficie majoritairement aux cantons à fort potentiel de ressources. Dès lors, le canton de Neuchâtel persiste à considérer que l'autre moitié des gains devrait bénéficier aux cantons à faible potentiel de ressources également de manière durable.

Travailleurs frontaliers : le canton de Neuchâtel, qui est parmi les principaux cantons concernés s'agissant des travailleurs frontaliers français, est favorable aux solutions proposées tant pour les frontaliers français que italiens. Ces solutions nous apparaissent correctes techniquement et pragmatiques. Nous relevons également que les impacts sur la péréquation des ressources sont minimes.

En vous remerciant de l'attention portée au présent courrier, nous vous prions de croire, Madame la directrice, à l'assurance de notre haute considération.

Neuchâtel, le 11 décembre 2024

Au nom du Conseil d'État :

*La présidente,*  
F. NATER

*La chancelière,*  
S. DESPLAND